

**Agence Régionale de l'Hospitalisation La Réunion Mayotte**  
**139 rue Jean Chatel - BP 2030**  
**97488 SAINT DENIS CEDEX**

Ref : n°0009374

**A R R E T E N° 123/A.R.H./I.S.**

portant désignation de Monsieur le Docteur Vincent LAGARD  
pour exercer, à titre provisoire, les fonctions de chef de service  
de Pédo - Psychiatrie Secteur 99I03 au Groupe Hospitalier Sud Réunion

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation  
Vu le code de la santé publique ;  
Vu le décret n°96-1039 du 29 novembre 1996 relatif aux agences régionales de l'hospitalisation et notamment son article 1er ;  
Vu la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;  
Vu le décret du 22 janvier 2004 portant nomination du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;  
Vu les avis réglementairement requis ;  
Sur proposition du Médecin Inspecteur Régional ,

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** . - M. le docteur Lagard (Vincent) (psychiatrie polyvalente) est désigné en qualité de chef de service à titre provisoire dans le secteur 99I03 pédo-psychiatrie du centre hospitalier de Saint-Pierre (Sud-Réunion Terre-Sainte) (Réunion).

**Article 2** . - Cette désignation prend effet à compter du 1er novembre 2005 et jusqu'à ce que la chefferie de service soit statutairement pourvue par un praticien titulaire, sans que cette nomination puisse excéder un an.

**Article 3** . - Le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales et le Directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs,

Fait à Saint Denis, le 24 novembre 2005

Le Directeur de l'Agence Régionale  
de l'Hospitalisation